





PURGE de Suspension

- Un **joueur suspendu** doit, avant de reprendre la compétition, vérifier que **l'équipe où il va évoluer** a bien joué le nombre de matchs officiels équivalent au nombre de matchs de suspension qui lui avait été infligé.



PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le 23/01 : troisième avertissement en trois mois

Sanction : 1 match ferme
Date d'effet : le 31/01

	23/01	30/01	06/02	13/02	20/02	27/02
Eq 1	●	●	●	●	●	●
Eq 2	●	●	●	●	●	●

● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe



PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour pouvoir jouer après une sanction il faut vérifier que l'équipe où le joueur va participer a bien disputé autant de matches officiels que ne comportait sa sanction, **depuis la date effet** de cette sanction.

Exemple : Sanction 2 matches fermes date effet 30/06

	30/06	31/08	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10
Eq 1		●	●	●	●	●	●
Eq 2				●		●	●

● = Je ne peux pas jouer dans cette équipe